



LE CHRONO SCOPE

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 58
Mars
2019

Augmenter les salaires de base !

Les négociations annuelles obligatoires sur les salaires débutent. Chronopost ne doit pas rater ce RDV. Il s'agit d'abord pour les salariés de pouvoir vivre dignement de leur travail. C'est aussi pour l'entreprise l'occasion de reconnaître le travail, d'encourager, de motiver. Il est bien de mettre en place le télétravail, d'améliorer la Qualité de Vie au Travail mais tout cela ne servira à pas grand-chose si on ne peut pas vivre correctement de son travail. C'est pourquoi la première revendication des salariés de Chronopost exprimée dans les enquêtes est l'augmentation du salaire de base !

Avec un chiffre d'affaire dépassant le Milliard et des résultats très confortables supérieurs aux objectifs, les moyens sont là et bien là. **La CGT invite tous les salariés à exprimer haut et fort leurs revendications.** Les bénéfices doivent aussi servir à investir pour faire baisser la pénibilité et les risques comme la CGT a su le faire à Bordeaux et ailleurs. Nous sommes aussi force de propositions concernant la lutte contre la pénibilité et les accidents du travail (*lire articles page 1, 2 et 4*), mais aussi une force pour défendre vos droits face à des procédures de licenciement (*article en page 3*)

Vous lirez aussi un article contre le rascisme et l'antisémitisme *en page 4* et bien évidemment vos rubriques habituelles sur les résultats économiques et notre conseil « culture ».

Solidaire et actif pour défendre nos droits avec la CGT !

AGENCE DE MÉRIGNAC :

La CGT se bat pour les conditions de travail et contraint Chronopost à l'action



L'agence de Mérignac cumulait plusieurs défauts dont principalement une mécanisation obsolète et génératrice de souffrance et d'AT/ maladies pro qui se multipliaient années après années. Après les injonctions et les mises en demeure de l'inspection du travail et de la Carsat toutes 2 saisies par nos représentants CGT, le CHSCT vote le recours à une expertise pour risque grave le 22 juin 2017. Le 22 septembre, Chronopost assigne le CHSCT et le cabinet d'expertise devant le TGI

pour contester la demande d'expertise. Chronopost est débouté, l'expertise a lieu et l'entreprise décide dans le même temps de changer de mécanisation.

Victoire pense-t-on à ce moment-là...

Le CHSCT comme l'inspection du travail et la CARSAT demandent que cette expertise analyse aussi cette nouvelle méca pour améliorer l'ergonomie des nouveaux postes de travail. Qu'en est-il à l'issue de cette expertise avec cette nouvelle méca ? Le risque grave a-t-il disparu ? La DPIA s'est-elle rapprochée de ces experts ?

NON, rien de tout cela ! Selon les conclusions de l'expertise, la nouvelle méca n'améliore pas les postures de travail, au contraire ! Ils précisent que le risque grave sur les postes est maintenu !

Ils ajoutent que des erreurs de conception majeure déstabilisent l'activité et contraignent d'autant plus les conditions de réalisation de l'activité. Force est de constater au minimum que cette nouvelle méca ne répond pas aux attentes en termes d'amélioration des conditions de travail.

Les experts et le CHSCT ont donc proposé à la direction un groupe de travail avec les concepteurs, la DPIA, la direction, afin d'apporter les modifications indispensables à cette mécanisation pour éliminer ces risques graves et réellement améliorer les conditions de travail.

A suivre...

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, la CGT fait des propositions concrètes pour le déplacement des glacières :

Depuis le début de l'activité FOOD, la CGT dénonce le manque d'anticipation sur les moyens de manutention des glacières et la prévention de la santé des salariés. Devant l'augmentation des accidents du travail liés à ces manutentions la CGT a fait des propositions à la direction. La première est une sorte de diable gerbeur léger per-



mettant de soulever et déplacer les glacières sur nos sites (voir photo).

La deuxième est le déploiement de petits chariots légers utilisés notamment à

Tours et permettant de déplacer plus facilement les glacières dans les agences.

La direction s'est dit intéressée par ces 2 solutions qui doivent être testées puis développées prochainement.



Nous invitons tous les salariés à nous faire part de leurs idées pour améliorer concrètement les conditions de travail. La CGT, c'est aussi une force de proposition.

NAO

L'HEURE EST À L'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES SALAIRES !

Les excellents résultats 2018 combinés à la forte hausse du coût de la vie en 2018 obligent Chronopost à une hausse substantielle des salaires cette année.

Une fois encore, les salariés ont été au RDV en 2018. Les résultats économiques et financiers sont très bons et au-delà des objectifs pourtant déjà ambitieux. Il y a pourtant un indicateur du plan stratégique qui ne progresse pas et qui est loin de l'objectif : le ressenti des salariés sur leur entreprise mesuré par l'enquête AGPTW. La première revendication exprimée dans cette enquête porte sur une augmentation des salaires de base.

Selon l'INSEE, l'augmentation du coût de la vie en 2018 se situe à 1,5 %, soit bien au-dessus des années précédentes. Il est incontournable que la Direction de Chronopost tienne compte de tous ces éléments et procède à une substantielle augmentation des salaires lors de ces NAO 2019.

non cadres à nous faire part de leurs revendications.

Nous avons créé une adresse mail unique sur laquelle toutes ces revendications peuvent être adressées : chronopostnao2019@gmail.com

POUR UN SALAIRE MINIMUM



La CGT appelle tous les salariés, cadres et

Il est incontournable que les salariés s'impliquent dans ces négociations pour peser sur les choix de la direction. Car c'est ensemble et solidairement que nous aurons du poids.

ALORS EXERCEZ VOTRE DROIT D'EXPRESSION CAR LES DROITS S'USENT LORSQU'ON NE S'EN SERT PAS !



AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL À ROISSY: la direction valide les propositions du CHSCT

Mardi 19 Février s'est tenue la réunion du CHSCT extraordinaire qui a émis un avis favorable à la planification de plusieurs salariés sur 5 jours, ces salariés travaillaient depuis plusieurs années 6jrs voir 7jrs/7 avec des plannings non conformes.

Lors du transfert d'activité du TG1, la CGT, seule, avait émis un avis défavorable sur le projet de la direction. La CGT avait ensuite dénoncé la non-conformité des plannings, notamment auprès de l'inspection du travail qui nous avait donné raison.

Devant la mobilisation des salariés et nos arguments comme ceux de l'inspection du travail, la direction a changé de stratégie et a proposé d'ouvrir un groupe de travail dans lequel la CGT s'est pleinement investie.

Nos élus ont en effet su trouver, au plus près des salariés qui ont tous joué le jeu, des organisations de plannings permettant non seulement de répondre à l'activité mais surtout de permettre un équilibre vie pro/vie perso pour chacun.

Savoir écouter, c'est posséder, outre le sien, le cerveau des autres.



Léonard de Vinci

www.citation-celebre.com

Là encore la CGT a démontré qu'elle était force de proposition et que la voix du dialogue et de l'écoute pouvait s'avérer efficace.

Un dénouement que ces salariés sauront apprécier par un vrai week-end de deux jours à partir de mars !



LICENCIEMENTS EXPÉDITIFS :

Les cadres et agents de maîtrises sont aussi exposés :

Les licenciements se multiplient à Chronopost. Personne n'est à l'abri d'une procédure expéditive, a fortiori si vous êtes **cadre ou agent de maîtrise**. Alors n'attendez pas d'avoir un pied dehors pour vous protéger, pour vous syndiquer !

Rejoignez la CGT, le syndicat qui a fait la preuve de son indépendance vis à vis de la

direction et de son efficacité à défendre le droit des salariés, de tous les salariés ! Défendre ses droits, c'est défendre un pilier de la démocratie. Alors personne ne devrait hésiter à se syndiquer. **Ce n'est pas une marque de déloyauté face à la direction, au contraire, c'est une preuve de citoyenneté et de responsabilité**



DROIT SYNDICAL ET REPRÉSENTATION DU PERSONNEL: LA CGT SIGNE

La loi dite « Macron » a considérablement rationalisé les Instances Représentatives du Personnel (IRP), dans le but d'amoinrir les droits et l'expression des salariés dans l'entreprise. Les DP, CHSCT et CE disparaissent au profit d'une instance unique le **Comité Social et Économique (CSE)**. Nous avons beaucoup à perdre et il s'agissait de faire des propositions permettant aux salariés, dans ce nouveau contexte, d'avoir des IRP qui fonctionnent et qui défendent leurs droits et leurs intérêts. En absence d'accord, la direction aurait été libre d'imposer ses choix au minimum.

La CGT a donc pris ses responsabilités.

Le nouvel accord mets donc en place un CSE unique composé de 27 membres élus. Il gardera les fonctions concernant la gestion des œuvres sociales ainsi que ses fonctions de vérifications économique, financière et sociale. Ce CSE aura une commission nationale hygiène, sécurité et conditions de travail (CNHSCT) qui couvrira tous les sites. Chaque titulaire du CSE se verra attribuer un téléphone et un ordinateur portable.

Les délégués du personnel locaux vont être remplacés par les **Représentants de Proximité (RP)**. Ils seront désignés par le CSE selon l'audience de chaque syndicat mesurée lors de l'élection unique du CSE. Les salariés ne voteront donc que pour élire ce CSE mais leur orientation syndicale déterminera l'organisation syndicale dont seront issus leurs représentants locaux, le CSE étant tenu de respecter l'orientation syndicale de chaque site.

Les prérogatives de ces RP locaux seront similaires aux DP actuels avec en plus les missions liées à l'hygiène, sécurité, conditions de travail. Ils rendront compte des situations constatées dans leur domaine de compétence au CSE et à la CNHSCT. Ils disposeront d'un local avec ordinateur et téléphone et auront accès aux documents de contrôle (feuille de présence, registre du personnel, contrats d'intérim ...). Leur nombre et leurs moyens se composeront ainsi :

Sites	11 à 34 salariés	35 à 74 salariés	75 à 200 salariés	200 salariés et +
	1 titulaire	2 titulaires	3 titulaires	4 titulaires
	1 suppléant	2 suppléants	3 suppléants	4 suppléants
18 heures de délégation au titulaire (il peut partager avec le suppléant)				

Du fait de la configuration en CSE unique, l'entreprise estime qu'il n'y a plus d'établissement distinct au sens de la loi et les délégués syndicaux (DS) de site vont disparaître au moment des élections en juin. **La CGT a donc revendiqué et obtenu la possibilité de désigner des DS régionaux.**

Chaque syndicat pourra en désigner 8 : Région ouest, Nord, IDF, PACA, Rhône-Alpes, Sud-ouest, DROM et un sur les hubs d>IDF (Chilly, Roissy et HNI). Cela faisait longtemps que la CGT revendiquait cette avancée dans une entreprise de plus en plus morcelée (+ de 80 sites). Leur rôle sera de faire le lien entre le local et le national. Ils seront les traits d'union entre les RP de leur région et le CSE. Ils seront aussi les interlocuteurs des DRO et des RRH régionaux.

ATTENTION !

A partir de juin nous ne pourrons plus adresser nos communications syndicales sur les boîtes mail pro. Nous invitons tous les salariés et notamment les chefs d'agence à nous communiquer une adresse mail perso. Faute de quoi vous ne recevrez plus les infos CGT. Bien entendu, celle-ci ne sera dévoilée à personne et ne servira qu'à l'envoi de nos publications (Chronoscope, synthèse du CE).



Par ailleurs le budget de fonctionnement de chaque syndicat a été multiplié par 5 et sera désormais de 12000 euros/an. Dans le même temps la direction a accepté de répondre favorablement à une demande de la CGT visant à ne plus conditionner l'octroi de moyens de déplacement à la signature des accords d'entreprise. Cela va permettre d'assainir la situation car la signature ou pas d'un accord ne se fondera sur des intérêts qui pourraient ne pas être liés aux conséquences pour les salariés.

Nous invitons tous les salariés qui souhaitent représenter leurs collègues sur leurs sites à se faire connaître auprès de la CGT dès maintenant.

CGT condamne les actes antisémites comme toutes les formes de racisme



La CGT condamne, avec force et indignation, les actes antisémites qui se multiplient en France – comme ce fut le cas encore samedi 16 et mardi 19 février. La CGT combat au quotidien, dans les services et les entreprises, le racisme et la xénophobie mais également le sexisme et l'homophobie. Ces actes s'opposent aux valeurs de la république que sont l'égalité et la fraternité. Sur fond de crise sociale pro-

Le raciste, c'est l'autre! fonde, il devient trop facile pour une minorité d'individus d'essayer de renvoyer sur d'autres à cause de leurs origines, de leurs religions ou tout simplement de leurs différences, l'origine de leurs problèmes.

C'est dangereux et intolérable. La CGT continuera à œuvrer avec toutes les forces sociales et tous les progressistes pour s'opposer à ces idées toxiques et proposer des alternatives pour une société plus juste et plus tolérante.

Une délégation de la CGT conduite par son secrétaire général, Philippe Martinez, a participé au rassemblement mardi 19 février, place de la République à Paris.

Agence de REIMS : Aussi neuve que froide...

La CGT alerte !



Durant l'année 2018, la direction a décidé d'investir sur un nouveau site dans un bâtiment flambant neuf à Cernay les Reims. Un bâtiment d'une surface de 4600 m², sans chauffage. Reims est situé dans une des régions les plus froides de France. La direction avait répondu à un élu CGT, que le bâtiment n'était pas équipé en chauffage « full » car la construction du bâtiment répondait aux normes d'isolation thermique RT 2012 (cf. PV CE décembre 2018)...

Le résultat est glaçant,

il fait plus chaud dans la chambre froide de chrono Food que dans l'exploitation !

La direction doit veiller à la santé de son personnel et lui assurer de bonne condition pour travailler. Selon le code du travail le chauffage est obligatoire et les tribunaux l'ont déjà rappeler à nos dirigeants lorsqu'en 2012 suite à une procédure initiée par la CGT, le tribunal de Nantes, puis la cour d'appel de Rennes avait obligé Chronopost à mettre du chauffage à l'agence de Nantes !

Nous demandons donc à la Direction de respecter ses obligations en matière de protection de la santé des salariés et de créer les conditions d'une ambiance thermique convenable.



CULTURE - Bande dessinée

Péyi an nou

Jessica OUBLIE et Marie-Ange ROUSSEAU

Pendant près de vingt ans, la France a encouragé la migration des habitants des DOM vers la métropole. 160 000 Domiens y sont venus, dans l'espoir d'une vie meilleure dans le cadre du Bumidom, un organisme de placement et de formation. La réalité n'a pas toujours correspondu aux attentes. Jessica Oublié l'explore à travers l'histoire de sa propre famille.

1963. Une agence d'État est créée pour soutenir la relance de l'économie française. Péyi an nou est à la fois une enquête pour comprendre la politique et le fonctionnement du Bumidom, ses répercussions, son héritage... et un hommage à ces Français contraints à l'exil dans un pays qu'ils pensaient être le leur, la France.



L'œuvre met brillamment en lumière un épisode méconnu, traumatisant, tabou, parfois honteux, rarement transmis au sein de familles qu'il a pourtant largement contribué à façonner.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones : → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**